

## ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

VU l'arrêté interministériel 24 novembre 1967 modifié et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant la suppression des parkings longitudinaux au profit de la création d'un passage à double sens rue Jean Raymond Guyon ;

Considérant la suppression d'une place de stationnement pour la création d'un parking à vélos devant la Poste, au niveau du 8 de la rue Jean Raymond Guyon ;

Considérant que ces travaux sont réalisés par Bordeaux Métropole, Direction de la Voirie, Département Signalisation, Section Centre ;

### ARRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le stationnement longitudinal depuis l'entrée de la rue Jean Raymond Guyon face au « jardin des rêves » jusqu'au passage piéton au croisement de la place Pierre Mendès France, devant le magasin d'esthétique sera supprimé au profit du double sens de circulation.

**ARTICLE 2** : Une place de stationnement sera supprimée au profit de la création d'un parking à vélos devant la Poste, au niveau du 8 de la rue Jean Raymond Guyon.

**ARTICLE 3** : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par la pose des panneaux réglementaires et la matérialisation au sol.

**ARTICLE 5** : La signalisation correspondante sera mise en place par les soins de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

**ARTICLE 6** : les dispositions du présent arrêté seront applicables dès l'implantation de la signalisation réglementaire par Bordeaux Métropole.

**ARTICLE 7 :**

- ✘ Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Ville de Carbon-Blanc
- ✘ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- ✘ Monsieur le Président de Bordeaux Métropole

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 18 septembre 2015  
Alain TURBY,

Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.